



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le 14 août 2023, à 19h05, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire.

2023-08-221

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'il apparaît ci-après, en rayant toutefois les points 1.10 et 1.11 et en gardant le varia ouvert.

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2023
- 1.5. Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal – Modification de la résolution 2022-12-331 afin de modifier la date pour le mois de novembre
- 1.6. Acquisition du lot 5 275 734 du cadastre du Québec – Vente des biens meubles aux enchères
- 1.7. Chambre de commerce de Charlevoix – Entériner l'inscription du maire au tournoi de golf bénéfice annuel
- 1.8. CIHO-FM – Renouvellement de l'adhésion en tant que membre corporatif
- 1.9. Projet Voisins solidaires – Entériner l'achat d'une balançoire et de son installation sur la propriété de l'Ancrage et modification de la résolution 2023-04-097
- ~~1.10. Menaud – Signature d'une entente pour la cueillette de la livèche d'Écosse à la pointe du Bout d'en Bas~~
- ~~1.11. Accompagnement en relations publiques – Paiement de la facture numéro 52 à Fernandez relations publiques~~

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service de premiers répondants – Nomination d'un nouveau responsable et modification de la résolution 2018-06-221
- 2.2. Service incendie – Entente intermunicipale relative à la planification de l'entraide incendie pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix
- 2.3. Sécurité civile – Signature d'une entente avec la Sûreté du Québec pour entreposage d'une autopatrouille

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Éradication des espèces exotiques envahissantes – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour la rédaction et la transmission d'une demande d'aide financière
- 3.2. Révision de la configuration de l'intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Paiement de la facture numéro 2392 à HARP Consultant
- 3.3. Réfection du chemin Tremblay – Paiement de la facture numéro 2391 à HARP Consultant

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun.

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Terrain de jeux municipal – Mandat à Atelier Vagabond pour aménagement du stationnement
- 5.2. Demande de dérogations mineures portant le numéro 2023-08 – Propriété située au 3432 chemin des Coudriers

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations pour le projet de restauration des moulins à eau et à vent
- 6.2. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment d'accueil – Paiement du premier versement
- 6.3. Comité des loisirs de l'Isle-aux-Coudres – Aide au fonctionnement et autorisation de la programmation pour l'automne 2023

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

- 7.1. Rapport financier périodique du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023;
- 7.2. MRC de Charlevoix – Résolution 104-04-23 – Demande de démolition d'un immeuble patrimonial de l'Isle-aux-Coudres (3396 chemin des Coudriers);
- 7.3. Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale (PAVRL) – aide financière maximale de 40 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur les chemins des Crans et de la Bourroche;
- 7.4. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Élargissement d'environ un mètre la bande cyclable sur une distance d'environ 3 km sur le chemin des Coudriers, dans le secteur Saint-Louis;
- 7.5. Festival JeunArtist – Lettre de remerciement pour la participation à la deuxième édition;
- 7.6. Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2023-08-222 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

Adoptée

2022-08-223 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2023

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juillet 2023, totalisant la somme de 237 052.30 \$.

COMPTES PAYÉS JUILLET 2023	
Masse salariale	23 067.03 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Juillet 2023	1 122.68 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	2 537.68 \$
Revenu Canada (remises Juillet 2023)	4 069.09 \$
Revenu Québec (remises Juillet 2023)	10 088.89 \$
9363-3592 Québec Inc. (Autobus Marcel enr.)	2 155.78 \$
Atelier Vagabond	4 004.58 \$
Bell Mobilité	193.00 \$
Cabanons Mercier Inc.	1 488.93 \$
Carnaval IAC	500.00 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix	100.00 \$
F.A.D.O.Q Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres	1 787.90 \$
Fondation Québécoise du cancer	200.00 \$
Hydro Québec	1 578.64 \$
Jean-Yves Lajoie	500.00 \$
L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres	3 979.81 \$
Léo Dufour- Mise aux normes des installations septiques	16 786.35 \$
Luce Leclerc- Mise aux normes des installations septiques	20 000.00 \$
Péto Canada	696.01 \$
Pétroles Irving	794.98 \$
Production Euphorie	500.00 \$
Visa Desjardins	2 241.39 \$
Yves Castonguay	1 500.00 \$
SOUS-TOTAL :	99 892.74 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	93.72 \$
Hydro Québec	3 267.01 \$
Purolator	56.63 \$
SOUS-TOTAL :	3 417.36 \$
COMPTES À PAYER	
9253-1391 Québec Inc. (Extincteurs & Éclairage urgence)	1 580.45 \$

Alimentation W. Boudreault	6.66 \$
Atelier Zig Zag	512.79 \$
Auberge La Fascine	344.92 \$
Broderie RB	2 790.54 \$
Bureauthèque Pro Inc.	1 561.31 \$
Carole-Anne Harvey (remboursement dépense fête de la St-Jean-Baptiste)	265.65 \$
CAUCA	713.99 \$
Christyan Dufour (remboursement frais de déplacement)	218.90 \$
Distribution Valère d'Anjou Inc.	75.40 \$
Énergie et Ressources naturelles	15.00 \$
Entrepreneur F. Bouchard & fils Inc.	796.79 \$
Fernandez relations publiques	140.15 \$
FQM Assurances	88 550.51 \$
Frédéric Boudreault	350.00 \$
G. Perron Excavation	3 889.91 \$
Jules Boudreault	150.00 \$
L'Arsenal (Thibault & Associés)	1 540.89 \$
Les Entreprises Jacques Dufour et Fils	2 296.63 \$
Lettrage & Gravure Larouche	413.92 \$
M.R.C de Charlevoix (Prélèvements)	691.17 \$
Novexco Inc.	1 058.36 \$
Plomberie O Gaudreault Inc.	106.93 \$
Production EFÉGÉ Inc.	919.80 \$
Quincaillerie Gilles Jean	633.28 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	1 758.01 \$
Solution de Multiservices	132.84 \$
Station de Gaz Pétro Canada	218.75 \$
Transport CRL	4 176.46 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	5 360.72 \$
SOUS-TOTAL :	121 270.73 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT	2 987.95 \$
Conval Québec	701.35 \$
Eurofins Environex	1 030.76 \$
Franco Pompes et moteurs	45.99 \$
Quincaillerie Gilles Jean	958.21 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	36.54 \$
Réal Huot	1 023.04 \$
Transport R.J. Tremblay	180.56 \$
Véolia	5 507.07 \$
SOUS-TOTAL :	12 471.47 \$
GRAND TOTAL :	
	237 052.30 \$

Adoptée

2023-08-224 Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal – Modification de la résolution 2022-12-331 afin de modifier la date pour le mois de novembre

CONSIDÉRANT QUE le Jour du Souvenir sera le lundi 13 novembre cette année et que celui-ci est un jour férié pour les employés municipaux en vertu de la convention de travail 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé cette journée-là;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-331 prévoit que la séance ordinaire du mois de novembre est lundi, le 13 novembre, à 19h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2022-12-331 afin de modifier la date de la séance du conseil municipal de novembre afin qu'elle soit reportée au mardi, 14 novembre 2023, à 19h00.

Adoptée

2023-08-225 Acquisition du lot 5 275 734 du cadastre du Québec – Vente des biens meubles aux enchères

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis par la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes via la MRC de Charlevoix le lot numéro 5 275 734 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans la maison se trouvant sur l'immeuble, se trouvaient des biens meubles tel que décrits à l'inventaire déposé sous la cote 402-120-2018;

CONSIDÉRANT QUE la maison a été démolie mais que les biens meubles ont été entreposés;

CONSIDÉRANT QUE ces biens meubles n'ont pas été réclamés, de sorte qu'ils ont été abandonnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER la population de son offre de vendre aux enchères les biens meubles ci-dessus mentionnés via une annonce à cet effet à être publiée sur les babillards municipaux, à la télévision communautaire ainsi que sur le site Internet et sur la page Facebook de la municipalité;

QUE des visites soient toute personne intéressée par cette vente communique directement avec l'administration municipale pour tout renseignement supplémentaire et sache que des visites;

QUE la municipalité ne s'engage pas à l'avance à accepter l'une des offres reçues et qu'elle n'effectuera pas de livraison advenant la conclusion de ventes;

QUE les offres devront être déposées au bureau municipal au plus tard le 6 septembre 2023 à 13h30 et qu'elles soient ouvertes le même jour à 13h35.

Adoptée

2023-08-226 Chambre de commerce de Charlevoix – Entériner l'inscription au tournoi de golf bénéfice annuel

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'inscrire de Monsieur Christyan Dufour, maire, pour un montant de 275.00 \$ plus taxes (316.18 \$ taxes incluses) au tournoi de golf bénéfice annuel de la Chambre de Commerce de Charlevoix qui aura lieu le 25 août 2023, au Golf Baie-Saint-Paul. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-08-227 CIHO-FM – Renouvellement de l'adhésion en tant que membre corporatif

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la municipalité en tant que membre corporatif de CIHO-FM, pour l'année 2023-2024, au montant de 250.00 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-08-228 Projet Voisins solidaires – Entériner l'achat d'une balançoire et de son installation sur la propriété de l'Ancrage et modification de la résolution 2023-04-097

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'approche « Voisins solidaires » de l'organisme ESPACE MUNI, une convention relative à l'octroi d'une aide financière a été conclue entre la Municipalité et la MRC de Charlevoix, le 3 avril dernier, laquelle se trouve aux archives de la municipalité sous la cote 208-140-1804;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette approche « Voisins solidaires », la Municipalité a comme projet d'installer une balançoire sur la propriété de l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Création Excel-Cèdre qui avait été mandaté initialement pour la fabrication de la balançoire via la résolution 2023-04-097 est injoignable;

CONSIDÉRANT la soumission de Cabanons Mercier Inc. au montant de 1 295.00 \$ plus taxes pour la fabrication d'une balançoire similaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une balançoire avec toit et porte verre en cèdre au montant de 1 295.00 \$ plus taxes et transport et de l'installer sur le terrain de l'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres situé au 3423, chemin des Coudriers. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-08-229 Service de premiers répondants – Nomination d'un nouveau responsable et modification de la résolution 2018-06-221

CONSIDÉRANT la résolution # 2018-06-221 par laquelle Monsieur Stéphane Boudreault a été nommé à titre de responsable du service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Cournoyer a manifesté son intérêt à occuper la fonction de responsable du service de premiers répondants de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution #2018-066-221 et de nommer monsieur Marc-André Cournoyer, à titre de responsable du service de premiers répondants de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, lequel aura notamment les responsabilités du bon fonctionnement de l'application SURVI-Mobile, du renouvellement du matériel, de la mise à niveau de la formation des premiers répondants, de la mise à jour de la vaccination des premiers répondants, de la transmission des rapports d'intervention et aussi l'autorité

d'assister aux diverses rencontres concernant ce service et toute autre action pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2023-08-230 Service incendie – Entente intermunicipale relative à la planification de l'entraide incendie pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la planification de l'entraide incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente ont toutes adopté par résolution le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Charlevoix entré en vigueur le 13 février 2019;

ATTENDU QUE les actions 8 et 9 du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Charlevoix stipulent que les municipalités devront rédiger et maintenir les ententes intermunicipales requises ainsi qu'adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la révision du schéma de couverture de risques incendie a été enclenchée en février 2023 et que les actions 8 et 9 ne sont pas réalisées totalement;

ATTENDU QUE le projet de révision du schéma ne pourra pas être approuvé par le ministre dans le cas où les actions 8 et 9 ne seraient pas réalisées complètement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'entente intermunicipale relative à la planification de l'entraide incendie pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix et que celle-ci soit déposée aux archives sous la cote 502-103-1267.

Adoptée

2023-08-231 Sécurité civile – Signature d'une entente avec la Sûreté du Québec pour entreposage d'une autopatrouille

CONSIDÉRANT les arrêts fréquents du service de traversiers;

CONSIDÉRANT le plan de sécurité civile de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en cas de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT le plan de sécurité civile de la Sûreté du Québec en cas de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Sûreté du Québec de laisser en permanence un autopatrouille sur l'Isle;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois déjà l'autopatrouille est hébergée dans les bâtiments de la municipalité, soit désormais à l'intérieur de la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe, à signer une entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un espace intérieur de stationnement à la caserne incendie afin d'y entreposer une autopatrouille, et ce, gratuitement, en contrepartie du paiement de la surprime d'assurance occasionnée par cet entreposage.

Adoptée

- 2023-08-232** **Éradication des espèces exotiques envahissantes – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour la rédaction et la transmission d’une demande d’aide financière**
- CONSIDÉRANT** la présence abondante d’espèces exotiques envahissantes sur le territoire de l’Isle;
- CONSIDÉRANT** qu’il existe des programmes de subventions permettant à la municipalité d’obtenir de l’aide financière pour l’aider à éradiquer ces espèces;
- CONSIDÉRANT QUE** ZIP Saguenay-Charlevoix peut préparer cette demande d’aide financière pour la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater ZIP Saguenay – Charlevoix afin de préparer et déposer une demande d’aide financière pour et au nom de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres concernant l’éradication d’espèces envahissantes sur son territoire, telles que notamment la renouée japonaise et la berce du Caucase.
- Adoptée
- 2023-08-233** **Révision de la configuration de l’intersection des chemins des Coudriers et de la Bourroche – Paiement de la facture numéro 2392 à HARP Consultant**
- CONSIDÉRANT** le mandat donné à HARP Consultant via la résolution 2023-06-178 concernant la préparation d’un estimé préliminaire dans le dossier mentionné en titre;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de payer à HARP Consultant la facture numéro 2392, au montant de 4 240.00 \$ plus taxes.
- Adoptée
- 2023-08-234** **Réfection du chemin Tremblay – Paiement de la facture numéro 2391 à HARP Consultant**
- CONSIDÉRANT** le mandat donné à HARP Consultant via la résolution 2023-06-179 concernant la préparation d’un estimé préliminaire dans le dossier mentionné en titre;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de payer à HARP Consultant la facture numéro 2391, au montant de 2585.00 \$ plus taxes.
- Adoptée
- 2023-08-235** **Terrain de jeux municipal – Mandat à Atelier Vagabond pour l’aménagement du stationnement**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a loti l’espace vague de stationnement adjacent au terrain de jeux municipal et prévoit vendre cinq terrains à usage résidentiel et se conserver une partie servant comme stationnement public;
- CONSIDÉRANT QU’**il est nécessaire de bien aménager cet espace de stationnement afin qu’il soit sécuritaire, qu’il facilite l’accès au site et qu’il soit optimal;
- CONSIDÉRANT** l’offre de services reçue d’Atelier Vagabond, architecture de paysage, datée d’août 2023, laquelle entreprise a déjà été mandatée pour aménager un espace de jeux de pétanque situé sur le terrain de jeux, à proximité de l’espace stationnement concerné dans la présente résolution;
- EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Atelier Vagabond pour réaliser un plan concept d’aménagement pour un stationnement adjacent au terrain de jeux municipal, le tout selon l’offre de services d’août 2023, au coût de 4 140.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-08-236

Demande de dérogations mineures portant le numéro 2023-08 – Propriété située au 3432, chemin des Coudriers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-08 qui a été déposée concernant la propriété située au 3432, chemin des Coudriers (lot 5 276 103 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à la d'un bâtiment accessoire (gazebo) à usage résidentiel en commun et d'une terrasse dont l'implantation déroge aux articles 6.2.6.3 et 9.1 du règlement de zonage 2009-08;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consisterait à autoriser l'implantation en cour avant d'un gazebo et d'une terrasse alors que le règlement de zonage applicable ne le permet pas;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 27 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 9 août dernier, à laquelle rencontre a assisté Monsieur Alexandre Souillat, inspecteur en bâtiment et en environnement, et ont émis une recommandation favorable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation en cour avant est requise par rapport aux personnes à mobilité réduite et que la cours arrière est trop loin du bâtiment pour eux;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir d'observation concernant cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la demande de dérogations mineures portant le numéro 2023-8 concernant la propriété située au 3432, chemin des Coudriers, soit d'autoriser l'implantation et la construction en cour avant d'un bâtiment accessoire (gazébo) et d'une terrasse;

QUE des copies de la présente résolution soient transmises au demandeur ainsi qu'à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée

2023-08-237

Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations pour le projet de restauration des moulins à eau et à vent

CONSIDÉRANT QUE de nombreux travaux de restauration doivent avoir lieu au moulin à eau ainsi qu'au moulin à vent, soit notamment mais sans limitation les travaux suivants :

- rejointement des murs de fondation du moulin à eau;
- rejointement de la fosse sous la grande roue;
- peinture de la toiture du moulin à vent;
- peinture de la toiture du moulin à eau;
- expertise du plancher du rez-de-chaussée;
- rejointement de la cheminée et restauration des solins;
- restauration du freinage et huilage du plancher;
- remplacement du support de l'axe du butoir;
- restauration de l'engrange principal;
- restauration des ailes;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations pour le projet de restauration des moulins à eau et à vent du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE seul le propriétaire peut présenter une demande d'aide financière dans le programme précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations pour le projet de restauration des moulins à eau et à vent;

QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, relativement au projet visé par ladite demande d'aide financière, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant, qu'elle estime à 124 484 \$ et s'engage à respecter toutes les modalités du programme;

QUE Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, soit, et elles le sont par la présentes, autorisées à signer et transmettre la présente demande de subvention;

QUE Madame Caroline Perron, directrice de la Corporation des Moulins de l'Isle-aux-Coudres, soit, et elle l'est par les présentes, autorisée à agir à titre de chargée de projet et personne contact afin de préparer tous les documents et effectuer tous les suivis nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution, à répondre à toutes demandes d'informations relativement à cette demande de subvention et à transmettre la présente demande de subvention et comme personne contact si des informations supplémentaires étaient nécessaires.

Adoptée

2023-08-238

Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment d'accueil – Paiement du premier versement

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au premier versement pour le projet de rénovation du bâtiment d'accueil aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres pour l'année 2023, au montant de 45 000,00 \$, le tout tel que budgété. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-08-239

Comité des Loisirs L'Isle-aux-Coudres - Aide au fonctionnement et autorisation de la programmation pour l'automne 2023

CONSIDÉRANT la programmation d'activités automnale qui a été déposée par le comité des loisirs, laquelle prévoit notamment des films projetés en plein air, une fête country, une fête de l'Halloween, des séances photos professionnelles ainsi qu'une parade et un spectacle de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande un budget de 4 500,00 \$ pour la réalisation de ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la programmation automnale 2023 du comité des loisirs tel que déposé aux archives sous la cote 102-111-1474 et d'autoriser des dépenses pour la somme de 4 500.00 \$. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les rapports, comptes rendus et documents suivants :

- Rapport financier périodique du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, sous la cote 201-120-175
- MRC de Charlevoix – Résolution 104-047-23 – Demande de démolition d'un immeuble patrimonial de l'Isle-aux-Coudres (3396 chemin des Coudriers;
- Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale (PAVRL) – Aide financière maximale de 40 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur les chemins des Crans et de la Bourroche, sous la cote 602-000-1935;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Élargissement d'environ un mètre la bande cyclable sur une distance d'environ 3 km sur le chemin des Coudriers, dans le secteur Saint-Louis, sous la cote de 704-120-1807;
- Festival JeunArtist – Lettre de remerciement pour la participation à la deuxième édition, sous la cote de ;
- Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable sous la cote de 706-110-1427.

2023-08-240

Demande de dérogation mineure 2023-07 – Propriété située au 1108, chemin des Coudriers

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la demande de dérogation mineure numéro 2023-07 à la séance ordinaire du mois de septembre qui aura lieu le mardi, 11 septembre prochain, à 19h00.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h08.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.